

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil : 15  
Présents : 11  
Ayant pris part à la décision : 15

Séance du 27 MARS 2023

N° D2023\_013

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

**Etaient présents :** M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Gilles BRIENS, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s) :** Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Brigitte FROMONT (pouvoir donné à Mme C. ANDRIEUX) Jean-Pierre KLEIN (pouvoir donné à M. F. VIENOT) Jean-Claude LAMBERT (pouvoir donné à M. F. PATIN)

**Secrétaire de séance :** M. Florent PATIN

**Date de la convocation :** 21 mars 2023

**Date de l'affichage :** 21 mars 2023

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL**

Le Maire rappelle l'obligation en comptabilité, d'affecter les résultats de l'exercice précédent.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2022, d'un montant de 733 694.06 € conformément au tableau ci-joint.

Ainsi fait et délibéré ce jour à Saint-Bernard,  
**Le Maire, Bernard REY**



**Le secrétaire de séance, Florent PATIN**

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture le  
et publication du 13/04/2023

Accusé de réception en préfecture  
001-210103396-20230327-D2023\_013-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2023  
Date de réception préfecture : 13/04/2023